



Enquêtes publiques

B.O. n° 30 du 25.07.2014

Commune de Bagnes

Mise à l'enquête publique Les Baraudes à Champsec Aménagement d'un chemin pédestre

L'Administration communale de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, soumet à l'enquête publique, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 et selon l'article 21 de la loi sur les expropriations du 8 mai 2003, le projet d'aménagement d'un chemin pédestre le long de la Dranse aux Baraudes à Champsec.

Les plans peuvent être consultés auprès du Service routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 – 1934 Le Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics - SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble VS

Le Châble, le 25 juillet 2014

L'Administration communale